



RAVAGEURS ET MALADIES DE L'OLIVIER

	Observations	Stratégie
RAVAGEURS		
Mouche de l'olive	Vol en augmentation sur le réseau.	<p>Sur vergers d'olive de table : Intervenir dès que possible avec - soit une barrière physique : avec 1 passage à 30 kg/ha (Sokalciarbo wp) Associer un adjuvant type Helioterpène film à 0,20 % (Cf. mode d'emploi Flash n° 3) - ou Insecticide Lambda-cyhalothrine</p> <p>Sur vergers d'olive à huile : Renouveler votre protection avec une barrière physique (Sokalciarbo wp) environ 20 à 25 jours après la première application sauf si lessivage (pluie > 25 mm).</p>



IRRIGATION

Maintenir l'irrigation sur les vergers d'olive de table en fonction des réserves et du type de sol.

Pour information : La demande en irrigation est d'environ 7 mm / jour en ce moment sur les vergers d'olive de table et d'environ 4 mm/ jour sur les vergers d'olive à huile.



CONDUITE DES IRRIGATIONS : COMMENT CALCULER SES DOSES D'IRRIGATION ?

Dose irrigation = besoin journalier x fréquence

Pluviométrie du système = $\frac{\text{Nombre de distribution} \times \text{débit}}{\text{densité de plantation}}$

Durée d'arrosage = $\frac{\text{Dose d'irrigation}}{\text{Pluviométrie du système}}$

Dose d'arrosage = $\frac{\text{Dose à amener} / \text{semaine}}{\text{Pluviométrie du système}}$

soit $\frac{28}{0,57} = 49$ heures soit en 4 x 12 h
ou en 2 x 24 h



Exemple : 4mm /jr x 7 jours = 28 mm/semaine

Goutte à goutte

6 goutteurs/ arbre avec débit de 4 L/h

Densité : 7 m x 7 m

Pluviométrie du système = 0,57 mm/h









FERTILISATION

Sur les vergers adultes irrigués et si la charge est importante, pensez à faire des apports sous forme de nitrate de potasse à raison de 150 Kg/ha dès que possible.

Renouvelez dans un mois avec un apport d'urée à raison de 100 Kg/ha.

Soit au total un apport d'environ 65 unités d'azote et 69 unités de potasse.

Annexe : Produits Olivier PFI + bio

Maladie ou Ravageur	Substance active	Spécialité commerciale	Dose / hl (sur la base de 1000 l/ha)	Dose/ha autorisée ou préconisée	DAR (jours)
Mouche de l'olivier	Lambda-cyhalothrine	KARATÉ ZÉON		0,110 l	7 j.
	Deltaméthrine	DECIS PROTECH	0,083 l		7 j.
	Spinosad  	SYNEIS Appât		1,2 l	7 j.
	Kaolin  	ARGICAL PRO / ARGI NATURE		30 kg	28 j.
		SURROUND WP		30 kg	28 j.
		SOKALCIARBO WP		30 à 60 kg	-
	Pièges (deltaméthrine)  	FLYPACK DACUS		100 pièges	-

Source : Sud Arbo 2023



AVEC la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**
Liberté Égalité Fraternité

Technicienne : Christine Agogué, permanence le lundi matin à la coopérative l'Oulibo - Tél. : 04 68 41 88 89 ou 06 26 47 80 33
christine.agogue@aude.chambagri.fr

Directeur de publication : Philippe Vergnes - Chambre d'agriculture de l'Aude - Z. A. de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9 - services.generaux@aude.chambagri.fr - Tél. : 04 68 11 79 79 - Fax : 04 68 71 48 31 - Comité de rédaction : Chistine Agogué. Photos© CA11 - Edité par la Chambre d'agriculture de l'Aude - Juillet 2023

La Chambre d'agriculture de l'Aude est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. S'il existe, le BSV est disponible sur le site Internet de la Chambre de l'agriculture ou sur demande. Un rappel des techniques alternatives est consultable dans le « Guide des alternatives » téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture. Pour le respect des bonnes pratiques et des conditions réglementaires, veuillez vous référer au « Guide des Bonnes Pratiques Phytosanitaires » téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture.